



Contrat d'engagement année 2023

mardi 03 janvier 2023 au mardi 28 mars 2023

ŒUFS

Entre l'**adhérent** de l'association AMAP : « les Biaux Arpajonnais»

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :E-mail :

et

L'agricultrice Maëla Le Guillou

Tel : 06 69 91 97 67

E-mail : maelaleguillou@hotmail.com

Entrepreneure salariée associée de la SCIC SARL "*Les Champs des Possibles*" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

L'atelier poules pondeuses se situe sur la ferme du Pas de côté, située avenue du 8 mai 1945 à Saulx les Chartreux (91160). Les poules sont élevées selon les principes de l'Agriculture biologique et ont accès à un parcours en plein air.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association les Biaux Arpajonnais pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré financer la production (cf. prix de l'œuf et modalités de règlement).
- Participer aux visites de l'exploitation proposées par l'avicultrice pendant la période d'engagement.
- Venir chercher ses œufs toutes les semaines sur le lieu de distribution
- En cas d'absence, l'adhérent prévientra directement le bureau de l'association. Les œufs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

b. Engagements de l'agricultrice :

- Elevage et alimentation des poules suivant les principes de l'agriculture biologique.
- Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issue de sa production. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte. Comme les œufs sont ramassés tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre le jour même de la distribution et 7 jours plus tôt.
- **Les poules présentes au 01 janvier 2023 sur l'exploitation sont arrivées en novembre 2021. Le lot a subi des pertes conséquentes (vols et attaques de la faune sauvage) et la production d'œufs en a été impactée. C'est pourquoi l'agricultrice propose une quantité d'œufs restreinte à 4 par semaine par contrat. Ce lot sera renouvelé au printemps 2023, donc le présent contrat n'englobe qu'une période de 3 mois, de janvier à mars.**
- Être présente aux distributions (au moins une fois par mois), donner régulièrement des nouvelles sur la situation de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparente sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements de la SCIC SARL Les Champs des Possibles :

- La SCIC SARL *Les Champs des Possibles* accompagne Maëla Le Guillou dans son activité agricole. Elle héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.

d. Engagements communs :

- Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).
- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agricultrice partenaire et un représentant de la SCIC ou du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

f. Livraison, prix et modalités de règlement :

- Les œufs seront distribués du **mardi 03 janvier 2023 au mardi 28 mars 2023**,
Pas de distribution le 21 février 2023
Double distribution le 28 février 2023
soit 13 distributions
- Le prix de l'œuf est fixé à **0.50€ TTC**
Le nombre maximal d'œufs à commander est de 4 par semaine.
Soit un prix total de $4 \times 0,5 \times 13 = 26€$

Le règlement est réalisé en 1 paiement, le chèque doit être remis au moment de la signature du présent contrat, à **l'ordre de « Les Champs des Possibles ».**

Paiement en:	1 fois
Sommes	
N° chèques	

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent(e)

Signature de l'entrepreneure salariée associée